



REGLEMENT RALLYE des OISEAUX

Parcours noir « LES MILANS » 107 km (1610 m).

Départ : Cosec Feyzin, N7, Solaize, Sérézín-du-Rhône, Ternay, Chasse-sur-Rhône, Pont de Givors, Givors, La Maison Blanche, Chez Junique, Chatanay, Col du Bourrin (471m), Col de la Croix Régis (503m), Col du Pilon (408m), Les Haies (Ravito), La Jurière, La Bernardière, Longes, Chassenoud, Col de Chassenoud (557m), Le Recru, D502, Saint- Romain-en-Gal, Pont-de-Vienne, Vienne, D123 (route du Leveaux), Chuzelles (Ravito), Villette-de-Vienne, La route du Marais, Luzinay, Chaponnay, Marennes, Corbas, Route de Corbas, Cosec Feyzin.

La nouvelle règlement CERFA15826*01 nous oblige à vous rappeler les consignes ci-dessous.

ASSISTANCE :



Cosec 04 78 67 66 42 - 06 87 25 12 28



N°112 N° 18 Pompiers N°15 Samu.

Le fait de participer au Rallye des Oiseaux implique pour chaque participant l'acceptation du présent règlement.

- Chaque participant atteste de son aptitude physique suffisante pour effectuer la randonnée route Les Milans de 107km 1610m de dénivelé. D'avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité. Si le participant utilise un VAE il déclare sur l'honneur que son vélo répond strictement aux normes européennes en vigueur.
- Port du casque obligatoire.
- Porter une tenue très visible jaune de préférence.
- Respecter le code de la route et les autres usagers.
- Ne pas s'éloigner du parcours fléché.
- Respecter les consignes de l'organisateur et des bénévoles FEYZIN CYCLO.
- Respecter la nature, l'environnement et les propriétés privées.
- S'arrêter aux feux rouges et aux stops.

- Ne pas rouler à plus de 2 de front.
- Ne pas rouler sur la moitié gauche de la chaussée.